

 <p>Présent pour l'avenir</p> <p>Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie</p> <p>Service Transports Infrastructures</p> <p>Division Infrastructures Déplacements</p>	RN12 – Déviation de Saint-Denis-sur-Sarthon et Pacé et aménagement du Créneau de Gandelain	
	2^{ème} comité de pilotage	
	RELEVÉ DE DECISIONS	
	Date : Mercredi 25 novembre 2015	Lieu : Préfecture de l'Orne
Date de rédaction : 30 novembre 2015	Rédacteur : E. Bogaert	

La deuxième réunion du comité de pilotage est ouverte par Madame le préfet de l'Orne.

Le diaporama présenté à l'occasion de cette réunion est annexé au présent relevé de décisions ainsi que la liste des personnes présentes et excusés.

Après la présentation du diaporama, un temps d'échange a lieu :

- Monsieur Morin attire l'attention sur la nécessité, lors de la mise aux normes du créneau de dépassement de Gandelain, d'assurer les flux transversaux et les échanges entre le réseau local et la RN12. Il est répondu par la DREAL que cette fonction sera bien assurée mais que les modalités (nombre d'échanges ou traversées, et leur localisation) ne sont pas définies à ce jour. Cela fait partie de la phase d'étude et de concertation à venir. Plusieurs solutions pourront être envisagées : création d'ouvrage, raccordement à des voies existantes, création de voie parallèle, voire acquisition de maisons.
- Monsieur Morin demande ce que deviennent les acquisitions déjà faites dans le cadre du projet antérieur. La DREAL indique que des acquisitions ont effectivement été réalisées depuis une quinzaine d'années par la SAFER, à la demande de la DREAL, afin de couvrir tout ou partie des surfaces d'emprises du projet. Ces acquisitions sont gérées par la SAFER qui ne peut réglementairement en conserver la propriété au-delà de 15 ans. En conséquence une partie des acquisitions a donc du être revendue ou est en cours de revente. Celles-ci sont compensées, dès que des opportunités se présentent, par de nouvelles acquisitions. Aujourd'hui, les surfaces acquises sont sensiblement équivalentes aux emprises du projet.
- M. Monhée s'offusque dans la présentation de la moindre importance accordée à l'humain par rapport au milieu naturel. Mme le Préfet et la DREAL indiquent que l'humain est bien au cœur du projet. C'est l'humain qui justifie sa réalisation (cadre de vie des riverains de la RN12, sécurité en cœur de bourg, amélioration des déplacements et accompagnement du développement économique). C'est aussi l'humain qui rend en partie nécessaire que soient pris en compte les spécificités du territoire et le milieu dans lequel devra s'inscrire le projet (préservation du commerce local, préservation du cadre de vie des habitants du territoire actuellement protégés des nuisances, prévention du risque inondation, préservation de la ressource en eau,,...)

Il n'y a pas de remarque remettant en cause les conclusions de l'étude d'opportunité de phase 1, à savoir la nécessité d'une part de mettre aux normes le créneau de dépassement de Gandelain et d'autre part de dévier par une route à 2 voies bidirectionnelles les communes de Saint-Denis sur Sarthon, par le sud, et de Pacé, par le nord.

Le calendrier et les modalités de réalisation des phases d'études et procédures suivantes n'appellent pas de remarque. Il est également précisé au cours de la réunion que, dans le cadre du présent Contrat de Plan État Région 2015-2020, seules les acquisitions et quelques travaux préliminaires pourront être réalisés compte tenu du montant inscrit, à savoir 4,8 M€ financés à 100 % par l'État. La mise en œuvre de l'intégralité du projet nécessitera la mise en place de co-financements le moment venu, qui restent à définir.

La prochaine réunion du COPIL pourrait avoir lieu en avril/mai 2016, pour présenter la solution préférentielle à mettre en concertation et les modalités de la concertation qui auront été préalablement définies avec les collectivités locales concernées.



Isabelle DAVID

Étaient présents :

- M. Dibo, vice président, représentant M. Pueyo, Député, Président de la communauté urbaine d'Alençon
- M. Monhée, vice président, représentant M. Alain Lambert, Président du conseil départemental de l'Orne
- M. Morin, Maire de Gandelain
- M. Bernard, Maire de Pacé accompagné de M. Guy 1er adjoint
- M. Le Coz et M. Plomion représentant M. Alain De Meyère, Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest
- M. Vincent Royer, Directeur départemental des territoires de l'Orne accompagne de M. Vitti
- Mme Mouchel, chargé de mission interministérielle et de l'arrondissement chef lieu de la préfecture
- MM. Jovet, Puchalski et Bogaert représentant M. Guéry, Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de basse-Normandie par intérim,

Étaient excusés :

- Mme Nathalie Goulet, Sénateur de l'Orne
- M. Jean Claude Lenoir, Sénateur de l'Orne
- Mme Annick Bonneville, Directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire